



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté Brome-Missisquoi

### SÉANCE ORDINAIRE

**DATE :** Mercredi 26 novembre 2014  
**HEURE :** 19 h 30  
**LIEU :** Centre administratif de la MRC

**Sont présents :** BADGER Donald, maire de Bolton-Ouest  
BELLEFROID Martin, maire de Pike River  
BURCOMBE Richard, maire de Lac-Brome  
DANDENAULT Louis, maire de Sutton  
DELISLE Normand, maire de Brigham  
GNOCCHINI Luc, représentant de la Ville de Bedford  
HÜSLER Josef, maire de Farnham  
JANECEK Pierre, maire de Dunham  
LÉVESQUE Jean, représentant de Frelighsburg  
PELLETIER Réal, maire de St-Armand  
PHOENIX Laurent, maire de Ste-Sabine  
QUINLAN Pauline, mairesse de Bromont  
RAYMOND Sylvie, mairesse de East-Farnham  
RIOUX Gilles, maire de Stanbridge Station  
ROBERT Lucille, représentante de Cowansville  
SANTERRE Albert, maire de Saint-Ignace-de-Stanbridge  
SELBY Tom, maire de Brome  
SIMARD GENDREAU Ginette, mairesse de Notre-Dame-de-Stanbridge  
ST-JEAN Gilles, maire du Canton de Bedford  
VAUGHAN Greg, maire de Stanbridge East

**Est absent :** NADEAU Robert, maire d'Abercorn

**Formant quorum** sous la présidence de monsieur Arthur Fauteux, préfet et maire de la ville de Cowansville.

**Sont également présents :** Monsieur Robert Desmarais, directeur général, monsieur Francis Dorion, directeur général adjoint et directeur du service de la gestion du territoire et M<sup>e</sup> Vanessa Couillard, greffière, agissant aux présentes à titre de secrétaire d'assemblée.

### ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Première période de questions du public
3. Adoption du procès-verbal du 18 novembre 2014
4. Rapport du comité du transport adapté et collectif du 4 novembre :
  - 4.1. Autorisation de siéger au comité de transport permis à un représentant du CRDITED
  - 4.2. Comité d'admission pour l'éligibilité au transport adapté selon les normes du MTQ et nomination des membres
  - 4.3. Présentation pour adoption : Règlement 08-1114 modifiant le *Règlement 04-0813 concernant la mise en œuvre du projet pilote en transport en commun sur le territoire de la ville de Cowansville*
  - 4.4. Service de transport : demande de subvention à Emploi d'été Canada
5. Sécurité incendie : Audiences du coroner sur l'incendie de L'Isle-Verte – Suivi des événements en lien avec le schéma de couverture de risques en incendie
6. Rapport du comité consultatif sur les carrières et sablières du 25 novembre :
  - 6.1. Refus de la contre-proposition de la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby et réitération de la proposition de la MRC quant au partage des droits provenant de l'exploitation de carrières/sablières pour l'année 2011
  - 6.2. Radiation de créance d'un exploitant de sablière
  - 6.3. Radiation de créance : autorisation de signature de la quittance à l'égard d'un exploitant de sablière
  - 6.4. Recommandation pour le budget 2015
7. Présentation pour adoption : Règlement 09-1114 annulant et abrogeant le *Règlement 12-1201 décrétant le versement de la somme d'argent exigible lors du dépôt d'une demande de révision de toute inscription d'un rôle d'évaluation afin de rembourser la somme d'argent exigible dans certaines conditions*
8. Prévisions budgétaires 2015 :
  - 8.1. Partie 1 : présentation, pour adoption, des prévisions budgétaires 2015 pour l'ensemble (21) des municipalités (administration générale, développement économique, entretien de l'édifice, aménagement du territoire, sécurité incendie, matières résiduelles, gestion de l'eau, pacte rural, transport collectif, abattage d'arbres, pépinière de bandes riveraines, carrières et sablières, Jeunes en mouvement B-M et PIIRL.)
  - 8.2. Partie 2 : présentation, pour adoption, des prévisions budgétaires 2015 pour vingt (20) municipalités (sécurité publique)
  - 8.3. Partie 3 : présentation, pour adoption, des prévisions budgétaires 2015 pour dix-neuf (19) municipalités (transport adapté)
  - 8.4. Partie 4 : présentation, pour adoption, des prévisions budgétaires 2015 pour seize (16) municipalités (évaluation)
  - 8.5. Partie 5 : présentation, pour adoption, des prévisions budgétaires 2015 pour quinze (15) municipalités (Code municipal)



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté Brome-Missisquoi

9. Mise à jour des travaux sur la transformation du CLD
10. Budget 2015 : adoption des conditions salariales des employés
11. Rapport du comité des cours d'eau du 11 novembre :
  - 11.1. Remboursement des dépôts exigés lors des travaux de cours d'eau
12. Rapport du comité d'aménagement du 12 novembre :
  - 12.1. Proposition finale des routes prioritaires au PIIRL
13. Élection des comités et du préfet le 16 décembre :
  - 13.1. Établissement des règles
  - 13.2. Choix des comités de travail pour 2015
14. Coûts de la Sûreté du Québec en 2015
15. Adoption du calendrier des séances du conseil pour l'année 2015
16. Calendrier des réunions des comités de la MRC pour novembre / décembre
17. Correspondance
18. Questions diverses :
19. Deuxième période de questions du public
20. Levée de la séance

414-1114

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE JANECEK  
APPUYÉ PAR NORMAND DELISLE  
ET RÉSOLU :**

D'adopter l'ordre du jour proposé en déplaçant le point 9 « Mise à jour des travaux sur la transformation du CLD » à la suite du point 17 « Correspondance » et en laissant le sujet « Questions diverses » ouvert.

**ADOPTÉ**

415-1114

### ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 18 NOVEMBRE 2014

**IL EST PROPOSÉ PAR ALBERT SANTERRE  
APPUYÉ PAR GILLES ST-JEAN  
ET RÉSOLU :**

D'adopter le procès-verbal de la séance du 18 novembre 2014 tel que rédigé.

**ADOPTÉ**

416-1114

### AUTORISATION DE SIÉGER AU COMITÉ DE TRANSPORT : REPRÉSENTANT DU CENTRE DE RÉADAPTATION EN DÉFICIENCE INTELLECTUELLE ET EN TROUBLES ENVAHISSANTS DE DÉVELOPPEMENT (CRDITED)

**CONSIDÉRANT** la demande du Centre de réadaptation en déficience intellectuelle et en troubles envahissants de développement (CRDITED) de réintégrer le comité de transport collectif et adapté;

**CONSIDÉRANT** que le CRDITED est un partenaire important du service de transport de la MRC en raison du nombre de déplacements de leur clientèle;

**CONSIDÉRANT** que depuis janvier 2014, le stationnement du CRDITED de Cowansville sert de lieu de transfert pour les usagers;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR JOSEF HÜSLER  
APPUYÉ PAR GILLES RIOUX  
ET RÉSOLU :**

De permettre à ce qu'un représentant du Centre de réadaptation en déficience intellectuelle et en troubles envahissants de développement (CRDITED) puisse siéger au comité de transport à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

**ADOPTÉ**

417-1114

### COMITÉ D'ADMISSION POUR L'ÉLIGIBILITÉ AU TRANSPORT ADAPTÉ CONFORMÉMENT AUX NORMES DU MTQ ET NOMINATION DES MEMBRES

**CONSIDÉRANT** que le mandat des membres siégeant au comité d'admission pour l'éligibilité au transport adapté est de deux ans conformément à la politique d'admissibilité au transport adapté du MTQ;

**CONSIDÉRANT** que le mandat des membres dudit comité d'admission prend fin le 31 décembre 2014;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté Brome-Missisquoi

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR DONALD BADGER  
APPUYÉ PAR NORMAND DELISLE  
ET RÉSOLU :**

De maintenir en poste les membres actuels siégeant au comité d'admission pour l'éligibilité au transport adapté pour un prochain mandat, soit jusqu'au 31 décembre 2016, et de confirmer la composition dudit comité comme suit :

- Représentante du réseau de la santé et des services sociaux :
  - Madame Carole Patry et son substitut madame Marie-France Berthiaume.
- Représentante des personnes handicapées :
  - Madame Micheline Côté et ses deux substituts madame Frances Champigny et monsieur Yvon Lague.
- L'officier délégué :
  - Monsieur Eddy Michaud et son substitut madame Julie Langevin.

**ADOPTÉ**

418-1114

### **ADOPTION DU RÈGLEMENT 08-1114 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 04-0813 CONCERNANT LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET PILOTE EN TRANSPORT EN COMMUN SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE COWANSVILLE**

**CONSIDÉRANT** l'adoption du Règlement 04-0813 concernant la mise en œuvre du projet pilote en transport en commun sur le territoire de la ville de Cowansville;

**CONSIDÉRANT** qu'il est nécessaire de modifier le Règlement 04-0813 afin d'apporter une modification à l'itinéraire du circuit conformément à la *Loi sur les transports* et de procéder à une mise à jour de l'horaire;

**CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion a été déposé à la séance du conseil du 21 octobre 2014 et que le délai de 30 jours suivant l'affichage de l'avis public a été respecté préalablement à l'adoption du présent règlement conformément à la *Loi sur les transports*;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BELLEFROID  
APPUYÉ PAR GREG VAUGHAN  
ET RÉSOLU :**

D'adopter le Règlement 08-1114, modifiant le Règlement 04-0813 concernant la mise en œuvre du projet pilote en transport en commun sur le territoire de la ville de Cowansville, tel que présenté séance tenante.

**ADOPTÉ**

419-1114

### **SERVICE DE TRANSPORT : DEMANDE DE SUBVENTION À EMPLOI D'ÉTÉ CANADA**

**CONSIDÉRANT** l'accumulation de travail en raison notamment des vacances de l'équipe du service de transport de la MRC Brome-Missisquoi lors de la période estivale;

**CONSIDÉRANT** que cette dépense est prévue au budget 2015;

**CONSIDÉRANT** la récurrence de l'obtention de la subvention au programme *Emplois d'été Canada (EÉC)* depuis les quatre dernières années;

**IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL PELLETIER  
APPUYÉ PAR LUC GNOCCHINI  
ET RÉSOLU :**

D'autoriser la MRC Brome-Missisquoi à présenter une demande de subvention à Emplois d'été Canada (EÉC) pour l'embauche d'un étudiant à l'été 2015 afin de se joindre à l'équipe du service de transport pour la période estivale.

**ADOPTÉ**

### **SÉCURITÉ INCENDIE : AUDIENCES DU CORONER SUR L'INCENDIE DE L'ISLE-VERTE – SUIVI DES ÉVÈNEMENTS EN LIEN AVEC LE SCHEMA DE RISQUES EN INCENDIE**

Monsieur Francis Dorion informe les maires de la pertinence de suivre les audiences publiques du coroner relativement à l'incendie de L'Isle-Verte notamment quant à la relation avec notre schéma de couverture de risques en sécurité incendie et les obligations d'un service d'incendie local. Lors d'une prochaine séance, un compte rendu du dossier sera présenté aux maires.



No de résolution  
ou annotation

420-1114

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté Brome-Missisquoi

### REFUS DE LA CONTRE-PROPOSITION DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE-DE-GRANBY ET RÉITÉRATION DE LA PROPOSITION DE LA MRC QUANT AU PARTAGE DES DROITS PROVENANT DE L'EXPLOITATION DE CARRIÈRES ET SABLIERES POUR L'ANNÉE 2011

**CONSIDÉRANT** que le 21 juin 2011 la MRC Brome-Missisquoi a demandé l'intervention de la Commission municipale du Québec par le biais de sa résolution 240-0611 relativement au partage des droits provenant de l'exploitation de carrières et sablières avec la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby afin de geler la date à partir de laquelle une réclamation peut être faite à l'égard du partage desdits droits, le tout conformément à la Loi;

**CONSIDÉRANT** qu'en vue de régler ce dossier, de nombreuses rencontres avec la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby ayant eu lieu depuis 2011 se sont avérées vaines;

**CONSIDÉRANT** que le 2 juin 2014, la MRC Brome-Missisquoi a proposé un mode de partage raisonnable et soutenu par les mêmes variables que celles contenues à l'entente intermunicipale conclue en médiation auprès de la Commission municipale du Québec avec la MRC de La Haute-Yamaska visant ce même site;

**CONSIDÉRANT** que le 18 novembre 2014, la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby a adopté la résolution 2014-11-174 invitant ainsi la MRC Brome-Missisquoi à régler à l'amiable le différend en acceptant la somme de 15 000 \$ en soulevant des motifs non justifiés, notamment la période visée par la demande d'intervention formulée par la MRC Brome-Missisquoi par sa résolution 240-0614 (l'article 78.13 L.C.M. stipule que « *La décision de la Commission s'applique aux sommes perçues à compter de la date à laquelle le différend lui a été soumis* », ainsi la date du 21 juin 2011 est antérieure aux dates de perception des sommes de toute l'année 2011), la superficie d'extraction et l'entente intermunicipale de dix ans, sans approbation ministérielle, signée avec la ville de Bromont en 2009;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR LOUIS DANDENAULT  
APPUYÉ PAR DONALD BADGER  
ET RÉSOLU**

De refuser la contre-proposition de la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby formulée par le biais de sa résolution 2014-11-174.

De réitérer à la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby la proposition formulée par la MRC Brome-Missisquoi le 2 juin 2014 l'invitant à lui verser la somme de 51 499 \$ afin de régler ce différend.

À défaut d'entente à l'amiable au 15 janvier 2015, le tout sera porté à l'attention de la Commission municipale du Québec afin d'entamer les procédures prévues à la Loi.

**ADOPTÉ**

421-1114

### RADIATION DE CRÉANCE D'UN EXPLOITANT DE SABLIERE

**IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BELLEFROID  
APPUYÉ PAR NORMAND DELISLE  
ET RÉSOLU**

De procéder à la radiation de la créance inscrite à l'égard de l'exploitant SSB-117 pour la période s'étalant du 1<sup>er</sup> juin 2012 au 30 septembre 2012.

**ADOPTÉ**

422-1114

### RADIATION DE CRÉANCE : AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA QUITTANCE À L'ÉGARD D'UN EXPLOITANT DE SABLIERE

**CONSIDÉRANT** que l'exploitant des sites LBR-044, LBR-043, LBR-039 et BOL-007 exploite des sablières et est conséquemment soumis au régime législatif des carrières et sablières prévu aux articles 78.1 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* et au règlement régional;

**CONSIDÉRANT** que la MRC détient une créance à l'égard de cet exploitant relativement aux redevances payables pour les périodes s'étalant du 1<sup>er</sup> janvier 2009 au 30 mai 2012;

**CONSIDÉRANT** que cet exploitant a émis un chèque en paiement total et complet de la créance due;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté Brome-Missisquoi

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BELLEFROID  
APPUYÉ PAR JOSEF HÜSLER  
ET RÉSOLU**

De donner une quittance complète et finale à l'exploitant des sites LBR-044, LBR-043, LBR-039 et BOL-007 et de reconnaître ne plus avoir aucune réclamation eu égard aux redevances payables pour lesdites périodes s'étalant du 1<sup>er</sup> janvier 2009 au 30 mai 2012.

D'autoriser monsieur Robert Desmarais, directeur général, à signer une quittance au bénéfice de l'exploitant des sites LBR-044, LBR-043, LBR-039 et BOL-007 relativement à ce qui est stipulé au présente, au nom et pour le compte de la MRC.

**ADOPTÉ**

423-1114

### ADOPTION DU RÈGLEMENT 09-1114

#### ANNULANT ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT 12-1201 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 03-0897 DÉCRÉTANT LE VERSEMENT DE LA SOMME D'ARGENT EXIGIBLE LORS DU DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE RÉVISION DE TOUTE INSCRIPTION D'UN RÔLE D'ÉVALUATION AFIN DE REMBOURSER LA SOMME D'ARGENT EXIGIBLE DANS CERTAINES CONDITIONS

**CONSIDÉRANT** qu'une personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription au rôle relative à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, peut déposer auprès de la MRC Brome-Missisquoi une demande de révision à ce sujet (L.R.Q., c. F-2.1, a. 124);

**CONSIDÉRANT** que le 19 août 1997, le conseil des maires a adopté le *Règlement 03-0897 décrétant le versement de la somme d'argent exigible lors du dépôt d'une demande de révision de toute inscription d'un rôle d'évaluation*;

**CONSIDÉRANT** que le 18 décembre 2001, le conseil des maires a adopté le *Règlement 12-1201 modifiant le Règlement 03-0897 décrétant le versement de la somme d'argent exigible lors du dépôt d'une demande de révision de toute inscription d'un rôle d'évaluation afin de rembourser la somme d'argent exigible dans certaines conditions*;

**CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion avec une dispense de lecture a été donné conformément à l'article 445 du Code municipal à la séance du 18 novembre 2014;

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST PROPOSÉ PAR GILLES RIOUX  
APPUYÉ PAR GINETTE SIMARD GENDREAU  
ET RÉSOLU :**

D'adopter le Règlement 09-1114 *annulant et abrogeant le Règlement 12-1201 modifiant le Règlement 03-0897 décrétant le versement de la somme d'argent exigible lors du dépôt d'une demande de révision de toute inscription d'un rôle d'évaluation afin de rembourser la somme d'argent exigible dans certaines conditions*, tel que présenté séance tenante.

**ADOPTÉ**

424-1114

### ADOPTION DE LA PREMIÈRE PARTIE DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2015 : ENSEMBLE DES MUNICIPALITÉS

**IL EST PROPOSÉ PAR PAULINE QUINLAN  
APPUYÉ PAR LOUIS DANDENAU  
ET RÉSOLU :**

D'adopter la « Partie 1 » des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2015 concernant les activités de l'ensemble des municipalités soit :

Administration	2 204 979 \$
Jeunes en Mouvement B-M	241 357 \$
Transport collectif	207 402 \$
Entretien édifice	160 474 \$
Aménagement du territoire	548 465 \$
Sécurité incendie	65 510 \$
Matières résiduelles	926 956 \$
Cours d'eau	484 018 \$
Pacte rural	532 972 \$



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté Brome-Missisquoi

Abattage d'arbres	35 718 \$
Pépinière de bandes riveraines	68 010 \$
Carrières et sablières	1 494 000 \$
PIIRL	2 378 \$

**ADOPTÉ**

425-1114

### ADOPTION DE LA PARTIE 2 DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2015 CONCERNANT 20 MUNICIPALITÉS

**IL EST PROPOSÉ PAR LUCILLE ROBERT  
APPUYÉ PAR ALBERT SANTERRE  
ET RÉSOLU :**

D'adopter la « Partie 2 » des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2015 concernant vingt (20) municipalités (à l'exception de Bromont) pour l'activité de sécurité publique (Sûreté du Québec) pour un montant de 39 244 \$.

**ADOPTÉ**

426-1114

### ADOPTION DE LA PARTIE 3 DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2015 CONCERNANT 19 MUNICIPALITÉS

**IL EST PROPOSÉ PAR DONALD BADGER  
APPUYÉ PAR MARTIN BELLEFROID  
ET RÉSOLU:**

D'adopter la « Partie 3 » des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2015 concernant dix-neuf (19) municipalités (à l'exception de Lac-Brome et Brome) pour l'activité du service de transport adapté pour un montant de 727 157 \$ incluant la participation financière de l'ordre de 160 649 \$ de la MRC Brome-Missisquoi.

**ADOPTÉ**

427-1114

### ADOPTION DE LA PARTIE 4 DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2015 CONCERNANT 16 MUNICIPALITÉS

**IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL PELLETIER  
APPUYÉ PAR GREG VAUGHAN  
ET RÉSOLU:**

D'adopter la « Partie 4 » des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2015 concernant seize (16) municipalités (à l'exception de Bedford ville, Bromont, Cowansville, Farnham et Lac-Brome) pour l'activité du service de l'évaluation municipale pour un montant de 511 279 \$.

**ADOPTÉ**

428-1114

### ADOPTION DE LA PARTIE 5 DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2015 CONCERNANT 15 MUNICIPALITÉS

**IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BELLEFROID  
APPUYÉ PAR SYLVIE RAYMOND  
ET RÉSOLU:**

D'adopter la « Partie 5 » des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2015 concernant quinze (15) municipalités (à l'exception de Bedford ville, Bromont, Cowansville, Dunham, Farnham et Lac-Brome) pour l'activité Code municipal pour un montant de 35 439 \$.

**ADOPTÉ**

429-1114

### ADOPTION DES CONDITIONS DE TRAVAIL DU PERSONNEL EN 2015

**CONSIDÉRANT** l'adoption des prévisions budgétaires par le conseil;

**CONSIDÉRANT** la conjoncture économique actuelle visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016;

**CONSIDÉRANT** la coupure de la subvention du ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations (MEIE) au financement du CLD de 252 859 \$;

**CONSIDÉRANT** la réduction du remboursement de la TVQ ayant pour conséquence d'amputer 35 000 \$ sur le budget 2015 de la MRC créant ainsi un manque à gagner;



No de résolution  
ou annotation

430-1114

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté Brome-Missisquoi

**CONSIDÉRANT** la fin de la contribution de la ville de Bromont aux actifs de la MRC conformément au décret gouvernemental adopté lors de l'intégration de la ville au territoire de la MRC créant ainsi un manque à gagner de 53 158 \$

**EN CONSÉQUENCE**  
**IL EST PROPOSÉ PAR NORMAND DELISLE**  
**APPUYÉ PAR GILLES ST-JEAN**  
**ET RÉSOLU**

De procéder au rattrapage salarial de 1 % au lieu de 2,5 % tel que prévu à la résolution 242-0612 permettant une économie de 20 118 \$. Conséquemment, d'augmenter les échelons salariaux du personnel de 2,1 %, soit 1 % plus l'IPC (1,1 %), à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

**ADOPTÉ**

### REMBOURSEMENT DES DÉPÔTS EXIGÉS LORS DES TRAVAUX DE COURS D'EAU

**CONSIDÉRANT** que, à de rares occasions (environ 3 % des dossiers), des travaux supplémentaires sont parfois requis pour stabiliser des décrochements de talus dans les cours d'eau ayant fait l'objet de travaux d'entretien l'année suivant la facturation envoyée à la municipalité;

**CONSIDÉRANT** que les travaux d'empierrement ne sont pas couverts par la garantie de l'entrepreneur et qu'une deuxième facture est alors envoyée aux municipalités concernées par la MRC;

**CONSIDÉRANT** que dans ces cas, les municipalités doivent alors facturer à nouveau les citoyens, selon le mode de répartition choisi;

**CONSIDÉRANT** que le mode de fonctionnement actuel est jugé acceptable, compte tenu que des analyses géotechniques des sols et/ou le fait d'exiger des garanties supplémentaires aux entrepreneurs augmenteraient considérablement les coûts des travaux et que le fait de facturer les municipalités après la période de garantie augmenterait les frais d'intérêt;

**EN CONSÉQUENCE,**  
**IL EST PROPOSÉ PAR JOSEF HÜSLER**  
**APPUYÉ PAR LAURENT PHOENIX**  
**ET RÉSOLU :**

De modifier les procédures administratives afin :

- 1) D'aviser les municipalités lors de l'envoi de la facturation à la fin des travaux qu'une facture supplémentaire pourrait être envoyée dans l'année qui suit si des travaux de stabilisation par empierrement sont requis;
- 2) De rembourser le dépôt à la municipalité à la fin de la période de garantie et non au moment de la facturation initiale;
- 3) Dans les cas où des pénalités sont exigées aux entrepreneurs conformément au contrat, de ne pas déduire la pénalité du montant facturé aux municipalités à la fin des travaux. À la fin de la période de garantie, la MRC créditera les municipalités concernées du montant de la pénalité, à moins que des travaux correctifs soient requis.

**ADOPTÉ**

431-1114

### PROPOSITION FINALE DES ROUTES PRIORITAIRES AU PLAN D'INTERVENTION EN INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES (PIIRL)

**CONSIDÉRANT** les particularités du territoire de Brome-Missisquoi, notamment par la présence de six pôles de services régionaux, sa contiguïté avec l'état du Vermont, la multitude de périmètres urbains et de secteurs industriels sur le territoire, les centres de ski et la route des vins reconnue nationalement pour n'en nommer que quelques-unes;

**CONSIDÉRANT** que ces particularités font de Brome-Missisquoi un cas unique au Québec;

**CONSIDÉRANT** que la désignation des routes prioritaires au Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) dépasse la limite formulée par le MAMOT;

**CONSIDÉRANT** que le nombre de kilomètres de routes désigné par la MRC est nécessaire au développement socio-économique de Brome-Missisquoi compte tenu des particularités ci-dessus énumérées;

**EN CONSÉQUENCE,**  
**IL EST PROPOSÉ PAR GILLES RIOUX**  
**APPUYÉ PAR PIERRE JANECEK**  
**ET RÉSOLU :**



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté Brome-Missisquoi

D'adopter la proposition des routes prioritaires du Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL), tel que présenté séance tenante, totalisant ainsi 27 % du réseau routier local total.

De soumettre le tout au ministre des Transports pour approbation conformément à la procédure stipulée au programme dû au Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL).

**ADOPTÉ**

### ÉLECTION DES COMITÉS ET DU PRÉFET LE 16 DÉCEMBRE : ÉTABLISSEMENT DES RÈGLES

- Le conseil souhaite maintenir la règle d'élection selon « 1 maire = 1 vote » pour l'élection des membres des comités de travail pour 2015. Néanmoins, pour l'élection du préfet ou du préfet suppléant, l'élection se fera conformément aux voix des lettres patentes.
- Chaque maire doit compléter le formulaire pour y indiquer les comités sur lesquels il pose sa candidature et la remettre au plus tard le **10 décembre**.
- Élection des comités 2015 : vote électronique par iPad

### COÛTS DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC EN 2015

Monsieur Desmarais présente un tableau établissant les sommes payables par les municipalités pour les services de la Sûreté du Québec pour l'année 2015 ainsi que le tableau correspondant en 2014. En somme, il y a réduction des coûts de la facture d'approximativement 143 000 \$.

432-1114

### ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES 2015

**IL EST PROPOSÉ PAR RÉAL PELLETIER  
APPUYÉ PAR ALBERT SANTERRE  
ET RÉSOLU:**

D'adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil de la MRC pour 2015 tel que stipulé ci-dessous et publier un avis public dans les journaux à cet égard, conformément à la Loi.

Mardi, 20 janvier 2015 à 19h30	Mardi, 18 août 2015 à 19h30
Mardi, 17 février 2015 à 19h30	Mardi, 15 septembre 2015 à 19h30
Mardi, 17 mars 2015 à 19h30	Mardi, 20 octobre 2015 à 19h30
Mardi, 21 avril 2015 à 19h30	Mardi, 17 novembre 2015 à 19h30
Mardi, 19 mai 2015 à 19h30	Mercredi, 25 novembre 2015 à 19h30
Mardi, 16 juin 2015 à 19h30	Mardi, 15 décembre 2015 à 19h30

**ADOPTÉ**

### CORRESPONDANCE

- Demande de commandite pour le gala des Agristars 2015 : le conseil des maires ne souhaite pas donner suite à cette demande de commandite.

433-1114

### DEMANDE FORMULÉE AU CA DU CLD CONCERNANT LA TRANSFORMATION DE L'ORGANISME

**IL EST PROPOSÉ PAR ALBERT SANTERRE  
APPUYÉ PAR LAURENT PHOENIX  
ET RÉSOLU:**

De demander l'avis du comité administratif du CLD sur les propositions suivantes compte tenu des coupures importantes imposées par le gouvernement:

1. De maintenir l'organisme « CLD de Brome-Missisquoi » au 1<sup>er</sup> janvier 2015;
2. De partager, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, la même direction générale, soit le directeur général de la MRC;
3. D'adopter un budget 2015 équilibré en tenant compte de la coupure du ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations (MEIE).

**ADOPTÉ**


434-1114

### LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR GREG VAUGHAN  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

Que la séance soit levée.

**ADOPTÉ**

  
Arthur Fauteux, préfet

  
M<sup>e</sup> Vanessa Couillard, greffière

Le procès-verbal de ladite session sera approuvé lors d'une session ultérieure.